

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 20 (1906)

Heft: 3

Artikel: Un soi-disant drapeau de la légion fidèle

Autor: Amiguet, Frédéric

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744643>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizer Archiv für Heraldik. Archives Héraldiques Suisses.

1906

Jahrgang } XX
Année

Heft 3.

Un soi-disant drapeau de la Légion fidèle.

par Frédéric Amiguet.

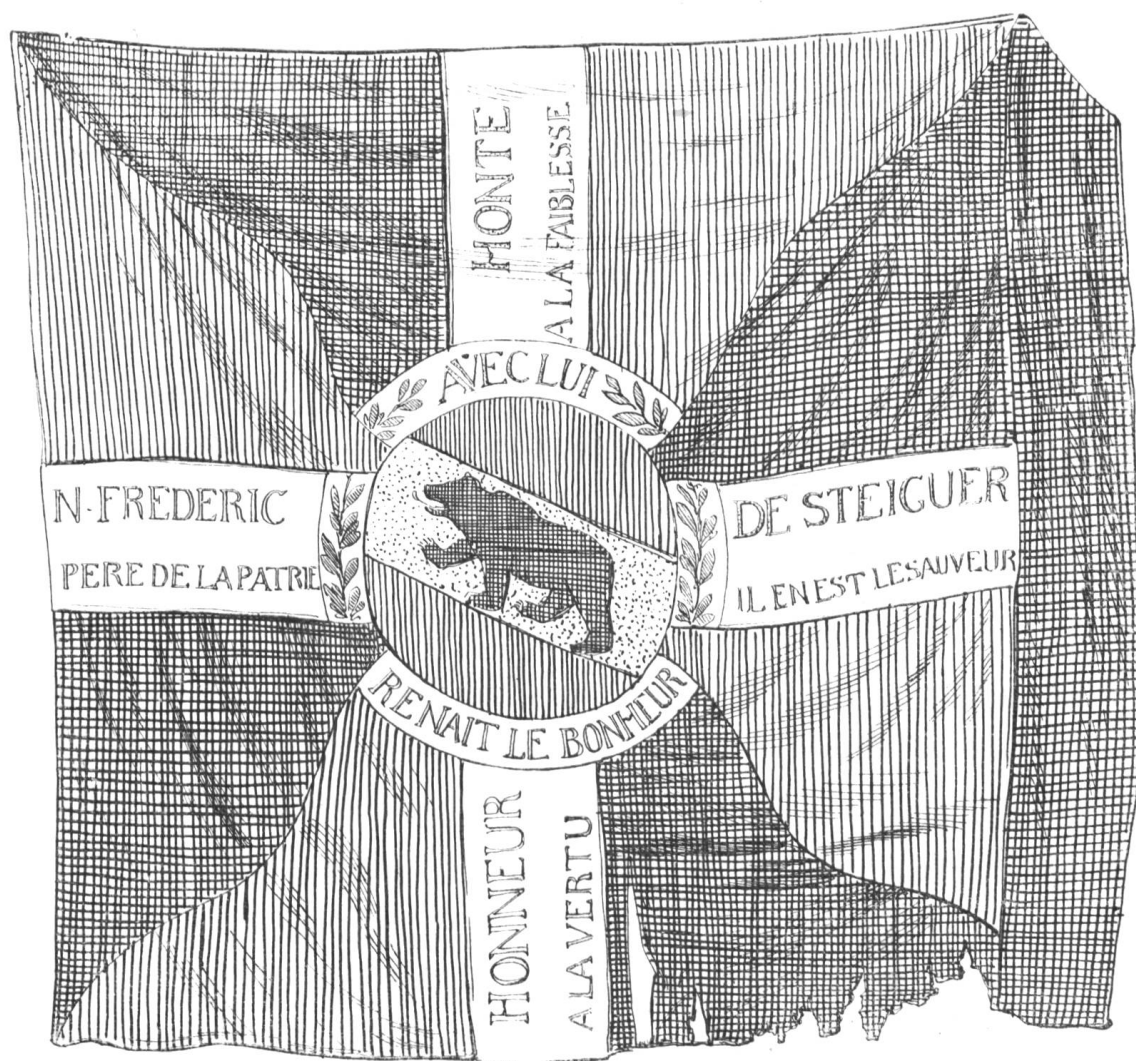


Fig. 23.

Le drapeau reproduit ci-dessus appartient à M. le capitaine Henri Pillichody-d'Erlach, à Lausanne. La société d'art dramatique «La Muse» l'a produit au théâtre de Lausanne, dans les représentations de la «Légion fidèle», le beau drame du regretté H. Warnery, croyant produire le véritable drapeau de la Légion fidèle.

Permettez-moi d'émettre quelques doutes à ce sujet.

Le Colonel Ferdinand de Roveréa, Commandant de la Légion fidèle, nous dit dans ses mémoires que, le 16 février 1798, il reçut à l'Arsenal de Berne ses drapeaux et ses canons. Il y avait donc plusieurs drapeaux : comment étaient-ils, nous ne le savons, car aucun mémoire de l'époque ne les dépeint. Nous supposons qu'ils étaient aux couleurs bernoises, avec, peut-être, comme inscription, celle de «Légion fidèle».

Le drapeau appartenant à la famille Pillichody est flammé rouge et noir, avec l'ours de Berne au centre. Jusque-là, tout paraît concorder. Mais il porte, comme inscription : «N. FRÉDÉRIC DE STEIGUER, PÈRE DE LA PATRIE. IL EN EST LE SAUVEUR. AVEC LUI RENAIT LE BONHEUR. HONNEUR A LA VERTU. HONTE A LA FAIBLESSE». Ces inscriptions ne concordent plus, à notre avis, avec celles qui pouvaient figurer sur les drapeaux de la Légion fidèle.

Le 16 février 1798, jour où le Colonel de Roveréa toucha ses drapeaux, la vieille Confédération vivait encore; l'ancienne Berne de même. Il est donc hors de doute que l'avoyer de Steiger n'était pas à ce moment le Père de la Patrie, et que, si Roveréa avait voulu faire figurer un nom sur la soie de ses bannières, il aurait plutôt choisi celui du généralisme bernois, le général d'Erlach, officier vers lequel tous les regards étaient alors tournés.

Steiger était le diplomate, et les arrangements n'étaient plus possibles à ce moment; d'Erlach était le soldat qui pouvait encore sauver la Patrie.

Laissons de côté les événements qui précédèrent et suivirent la Capitulation de Berne et nous retrouvons Roveréa et Steiger sur terre étrangère, dirigeant les opérations secrètes qui précèdent les efforts des Puissances pour délivrer la Suisse du joug français.

Roveréa fut chargé de réunir, à Neu-Ravensburg, les Suisses émigrés et d'en former un corps destiné à combattre en Helvétie, aux côtés de l'armée autrichienne.

Roveréa fut nommé Colonel de cette troupe, qui porta premièrement le nom de «*Bannière suisse*» pour devenir ensuite la «*légion Helvétique*» et enfin le «*régiment de Roveréa*».

Cette troupe eut aussi ses drapeaux. Dans ses mémoires Roveréa nous dit qu'ils étaient cramois, et portaient, comme légende, en allemand, les mots «*Mourir pour Dieu et la Patrie*».

Ce fut le vieil avoyer de Steiger qui présida à la remise solennelle de ces bannières, le 8 avril 1799. Là, sur terre étrangère, ce magistrat vénéré personnifiait la Patrie pour les exilés de la «*Bannière suisse*», et c'est Steiger qui reçut le serment de fidélité des soldats de Roveréa.

Il se pourrait donc qu'un de ces drapeaux ait reçu, par la suite, les inscriptions que porte le drapeau de la famille Pillichody; nous ne le croyons pas cependant et j'ai une autre version à proposer, qui me paraît être la bonne.

On sait que ce fut le Colonel Louis-Georges-François Pillichody, seigneur de Bavois, qui, avec de Gingins d'Orny, commanda les quelques cents hommes de la Contrée de Grandson et Sainte-Croix qui tentèrent de rétablir le gouver-

nement bernois dans le nord du canton. Chacun connaît ce qu'on est convenu d'appeler «l'échauffourée d'Orbe» qui eut lieu le 30 septembre 1802.

L'histoire nous dit que Pillichody arbora les couleurs bernoises, à cette date, dans cette ville, et un témoin oculaire, le capitaine Reymond, d'Eclépens, dit dans une lettre que nous avons sous les yeux: «Les partisans à l'affaire d'Orbe voulaient ressaisir la domination avec un nombre des leurs à la tête desquels étaient Pillichody et de Gingins d'Orny, en colonne d'attaque, avec *trois drapeaux rouges et noirs.*»¹

Le drapeau qui nous occupe pourrait donc bien être un des trois drapeaux que suivirent les insurgés à Orbe³, et les inscriptions concordent avec cette hypothèse:

«N. Frédéric de Steiguer, Père de la Patrie. Il en est le sauveur. Avec lui renaît le bonheur. Honneur à la vertu. Honte à la faiblesse.»

«*Avec lui renaît le bonheur*», n'est-ce pas là un encouragement à obéir de nouveau à l'autorité paternelle du bon avoyer de Steiger? *Honneur à la vertu*, c'est-à-dire à la fidélité envers les anciens maîtres. *Honte à la faiblesse*, c'est le doigt qui montre ceux qui n'osent pas, les timides, les faibles, les indécis.

Résumons-nous et concluons: à notre avis, le drapeau que Lausanne a vu n'est pas celui de la Légion fidèle, pour les raisons suivantes:

- 1° Les inscriptions qu'il porte n'avaient pas à ce moment leur raison d'être.
- 2° Roveréa, après la capitulation de sa légion, partit pour Neuchâtel avec *ses drapeaux*.
- 3° Le Colonel Pillichody, à qui Roveréa avait offert une place de second dans la Légion fidèle, ne l'ayant pas acceptée, ne pouvait avoir plus tard un des drapeaux de la Légion, tandis que nous savons qu'il fit faire des bannières pour servir de ralliement aux hommes qu'il commanda à Orbe, le 30 septembre 1802.

La question reste ouverte et nous serons curieux d'entendre, au sujet de cette page intéressante de notre histoire, des voix plus autorisées que la nôtre.



Fig. 24. Sceau du conseil militaire des Suisses fidèles réunis (propriété de Mr Pillichody).²

¹ M. le Docteur Pillichody, qui hérita du musée militaire du Général Pillichody son oncle, a possédé les trois drapeaux.

² Mr Pillichody-d'Erlach vient de remettre en don au musée historiographique vaudois le drapeau et la matrice du sceau que nous avons reproduit ici.

³ On objectera peut-être que Steiger ne vivait plus à ce moment, et que par conséquent son nom ne pouvait figurer sur les drapeaux de Pillichody. A cela nous répondrons que le «coup de main d'Orbe» était préparé bien avant, du vivant de l'avoyer.